



FONDS AFRICAIN POUR LA PROTECTION DES ENFANTS

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Initiative innovante d'accompagnement à la formation alternative des enfants et jeunes

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Les enfants et les jeunes constituent une partie importante des mouvements de populations et les causes justifiant cette mobilité sont très diverses : pauvreté extrême, volonté d'accéder à une offre éducative de qualité, recherche d'opportunités, tradition familiale ou sociale de migration, fuite des violences, instabilité politique ou liée aux conflits et problèmes environnementaux, ou tout simplement la quête d'un mieux-être.

Le SSI-AO a pour mission la protection holistique des enfants, en particulier ceux qui ont quitté leurs familles et leurs pays pour des raisons diverses et se retrouvent dans des situations difficiles, à travers la délivrance d'un travail social transnational et national de qualité, individualisé et fondé sur les droits et les besoins.

Dans le cadre de la réalisation de sa mission, le SSI-AO a initié un mécanisme de financement qu'est le Fonds Africain pour la Protection des Enfants.

Ce mécanisme vise à mobiliser des fonds auprès des particuliers, du secteur privé et des institutions, pour une protection globale de l'Enfance Africaine. Le Fonds est exécuté selon une stratégie basée sur les besoins, sans considération religieuse, ethnique, politique ou autres. Il sert également de Centre et de Point de prestation de services pour le décaissement de fonds des particuliers pour satisfaire les besoins de leurs frères, sœurs et proches dans les domaines adressés par le Fonds.

A travers le FAPE, le service sociale Afrique de l'ouest lance dans le cadre du projet Enfants et Jeunes sur les Routes Migratoires en Afrique de l'Ouest et du Nord un appel à candidature pour l'accompagnement à l'éducation alternative des enfants et jeunes

QUEL EST L'OBJECTIF DE L'APPEL

A travers cette initiative, le SSIAO veut contribuer à construire une éducation alternative de qualité, adaptée aux enfants et jeunes en situation de vulnérabilité hors de leurs familles. L'objectif est de leur permettre d'acquérir les compétences de base nécessaires pour intégrer la vie sociale et économique.

Il s'agit donc de soutenir des initiatives de formation alternative pour des enfants et jeunes en situation de vulnérabilité hors de leurs familles.

QUEL TYPE D'ACTION PROPOSE ?

Les actions qui seront proposées doivent être novatrices dans le domaine de la formation alternative. La formation alternative peut être qualifiée comme un dispositif de formation primaire ou post-primaire qui accompagne dans l'acquisition de savoir pour les jeunes qui, soit n'ont pas achevé le cycle d'éducation de base, soit sont sortis en cours de route.

Les bénéficiaires de la formation seront des enfants, des jeunes hommes et jeunes femmes de retour dans leurs communautés ou en situation de mobilité.

QUI PEUT POSTULER ?

Cet appel s'adresse aux associations et personnes œuvrant dans le domaine de la protection des enfants et Jeunes. Pour cette phase pilote, les pays concernés sont le Burkina, la Côte d'Ivoire, le Niger, la Guinée et le Mali.



MONTANT DE L'INITIATIVE

Le montant de soutien par initiative est de 10 000 euros au maximum.

NATURE DES DEPENSES

Les dépenses éligibles pour ce fonds sont relatives aux activités de formation et d'accompagnement des enfants et des jeunes.

Les actions et dépenses non admissibles aux fonds

- Les projets de construction ;
- Les projets à vocation culturelle ;
- Les projets à caractère d'urgence, d'infrastructures médicales et sanitaires ;
- Achat de véhicule.

QUELS SONT LES POINTS D'ATTENTION

Le choix des bénéficiaires

La contribution de l'action au renforcement des capacités des jeunes

DUREE DE L'ACTION

L'action devra se tenir sur un maximum de 18 mois

COMPOSITION DU DOSSIER

- Formulaire de candidature rempli

METHODE DE SELECTION

Les documents qui feront l'objet d'examen sont :

- ✓ Le formulaire de candidature

DATE LIMITE ET LIEU DE SOUMISSION :

Les dossiers de candidature doivent être envoyés en un document unique PDF, exclusivement par mail à l'adresse infos@ssiao.org au plus tard le **15 septembre 2023 à 18h GMT**.

Seuls les dossiers envoyés dans le délai requis à cette adresse courriel seront examinés.

N.B. : Seuls les répondants présélectionnés seront contactés pour la suite du processus.

Toute demande de clarification doit être adressée par courrier électronique à l'adresse suivante :

infos@ssiao.org

NB : Les associations qui seront retenues s'engagent à :

- Respecter les politiques du SSI-AO (anti-fraude, code d'éthique, safeguarding, protection de l'enfance, fiche de consentement) ;
- Respecter les procédures financières et de redevabilité du SSI-AO.

RESERVE

Le SSI-AO se réserve le droit de ne pas donner suite à tout ou partie du présent appel à initiatives.